



# BULLETIN STATUTAIRE

## Juin 2025

Vous trouverez les informations du syndicat CGT de l'AIA CF à l'attention des fonctionnaires pour le mois de juin 2025 :

### Concours : la panne qui arrange bien

Quelques éléments pour comprendre la tourmente actuelle :

- 50% de taux de remplissage des concours techniques (**TSEF** et **ICD**),
- un concours **SA** au choix d'affectation douteux : validation de l'affectation par le candidat lauréat mais aussi par l'employeur,
- un calendrier de **concours** qui ne colle pas aux plans de recrutements locaux !

Des solutions existent pour revaloriser ces recrutements statutaires, des solutions à zéro euro. La DRHMD doit sortir de son mutisme et ouvrir le dialogue rapidement.

### Formation

Un temps doit être dédié à la réflexion de chaque agent pour l'élaboration des vœux de l'année N+1. Pas seulement pour le CPF, mais aussi pour les formations continues. Ce moment existe pour les ouvriers de l'état, il doit pouvoir exister aussi pour les fonctionnaires en dehors du CREP. Retrouvez le catalogue de formation sur la page intradef du CFD.

### Mesures catégorielles petites choses fragiles

Evoquée lors des mesures catégorielles 2024, l'augmentation pluriannuelle de l'IFSE peut rapidement devenir bancal. En effet, ces mesures avaient déjà fait l'objet d'une mise en œuvre retardée en 2024, cela pourrait donc à nouveau arriver en 2025. Avec un budget de 54 milliards d'euros par an, le ministère des armées peut essayer de ne pas oublier ces agents titulaires.

### CIA 2025

Le Complément Indemnitaire Annuel sera versé sur la paye du 29 juillet. RHPM doit communiquer les notifications de versement.

Les critères d'attribution, les taux de construction budgétaire et les voies de recours sont présentés dans la note de gestion du 4 février 2025.

Montants de référence 2025 :

ICD, AAE : 1500€

TSEF, SA : 900€

ATMD, AA : 620€

### Cotations et groupes IFSE

Demandée il y a 7 ans par la CGT, la Gestion Prévisionnelle Emploi et Compétences s'est formalisée à l'AIA de Clermont-Ferrand il y a quelques années. Pourtant un suivi s'impose. Les travaux initiés sur une classification des emplois de niveau 1 et 2 de l'établissement a eu lieu il y a un an.

Il faut désormais faire un point sur l'avancée des travaux. Dommage qu'encore une fois, cette demande soit à l'initiative de la CGT.

IFSE, NBI, postes en tension, tout doit être cartographié.

**Pour la CGT, l'adage est simple : faire ce que l'on dit et dire ce que l'on fait**

Clermont Ferrand, le 6 juin 2025

**Syndicat CGT de l'AIA de Clermont-Ferrand**

Tel : 04-73-42-43-46 ou 57-02 - E-mail : aiacf@cgt63.fr -

Facebook : @jcgtaiacf – Twitter : @CGT\_AIACF